



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

MON CONSEIL  
EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE

# Des solutions pour mon évolution professionnelle



Mon CEP est un service public :

GRATUIT · PERSONNALISÉ · CONFIDENTIEL · NEUTRE · DE PROXIMITÉ

## EN PRATIQUE

Mon CEP par Avenir Actifs, en pratique, ce sont des :

- **rendez-vous individuels** avec votre conseiller Avenir Actifs, sur site ou à distance,
- **ateliers collectifs** pour bénéficier de dynamiques de groupe,
- **ressources en ligne** pour avancer à votre rythme,
- **mises en situation professionnelle** pour découvrir un secteur, un métier, valider un projet, etc,
- **mises en relation** avec des partenaires spécialistes pour bénéficier de leur expertise spécifique,
- **programmes d'entraide** entre bénéficiaires : le mentorat.

## MON PARCOURS

Un premier rendez-vous avec votre conseiller.e afin de :

- identifier vos besoins et définir ensemble vos objectifs,
- bénéficier d'un conseil adapté à votre demande/besoin,
- obtenir des informations personnalisées utiles à votre projet.

Une synthèse écrite de votre rendez-vous vous sera remise.

Puis vous choisissez :

- **de mener vos démarches en autonomie** et si besoin vous pourrez toujours reprendre rendez-vous et continuer votre parcours là où vous l'avez laissé.
- **de poursuivre votre accompagnement avec votre conseiller** en sollicitant autant de rendez-vous que nécessaire, en fonction de votre situation.

Une synthèse écrite de votre parcours d'accompagnement vous sera remise.

Mon CEP peut être un appui ponctuel ou un accompagnement dans la durée.



Vous pouvez solliciter le service Mon CEP quand vous en éprouvez le besoin, à tout moment de votre vie professionnelle.

Mon CEP est un service :

À L'ÉCOUTE  
À VOTRE RYTHME  
SUR-MESURE

Ce que l'accompagnement vous apporte :

- être écouté, guidé voire encouragé face à vos questionnements,
- accéder à une information personnalisée,
- être accompagné et outillé pour faire des choix professionnels éclairés et assumés,
- identifier les compétences ou qualifications à valoriser ou à acquérir pour réaliser un projet,
- identifier et être aidé à mobiliser le dispositif, l'interlocuteur, la formation, le financement adaptés à votre situation.

Et entre les rencontres, des échanges par mail ou par téléphone si besoin, un accès à des ressources d'information (vidéothèque, fiches conseils), un espace d'entraide entre bénéficiaires...

# NOS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

## Notre engagement : vos droits

### Notre réseau Avenir Actifs s'engage à vous garantir :

- un conseiller **réfèrent unique**,
- un conseiller **professionnel** de l'accompagnement, formé pour vous garantir **écoute, neutralité et respect** de vos choix professionnels,
- des horaires et des modalités de **rendez-vous** (en agence ou à distance), **adaptés** à votre demande,
- des **réponses à vos besoins**, co-construites avec vous, qui tiennent compte de votre situation, vos possibilités, vos contraintes, vos souhaits,
- des informations **personnalisées, fiables et actualisées**,
- des échanges et informations partagées qui restent **confidentiels**,
- la remise d'une **synthèse** écrite de votre accompagnement,
- une information exhaustive et objective sur les organismes présents dans **votre territoire** susceptibles de proposer les services d'appui ou de formation dont vous avez besoin\*,
- le traitement de vos réclamations,
- la protection de vos données personnelles<sup>(1)</sup>.

Prenez rendez-vous  
avec un conseiller sur :  
[avenir-actifs.org](https://avenir-actifs.org)



## Vos engagements :

- fournir les **informations obligatoires** pour bénéficier du service (dont votre numéro de sécurité sociale),
- **prévenir** votre conseiller en cas d'absence,
- informer votre conseiller si vous êtes en relation avec un autre opérateur de Mon conseil en évolution professionnelle afin qu'il puisse prévenir toute situation de double accompagnement\*\*,
- avoir un comportement **respectueux et courtois**.

**À savoir** : Avenir Actifs est un opérateur de Mon conseil en évolution professionnelle mandaté, piloté et financé par France compétences (article L 6111-6 du code du travail). Chaque opérateur Avenir Actifs doit respecter à ce titre un cadre d'engagements stricts de qualité de service.



\* Si vous souhaitez une formation ou un appui spécialisé, Avenir Actifs est tenu de vous laisser le choix de l'organisme que vous solliciterez.

\*\* Mon conseil en évolution professionnelle est par ailleurs délivré par France Travail pour les demandeurs d'emploi, les Missions locales pour les jeunes, l'Apec pour les cadres et le réseau des Cap emploi pour les personnes dont le handicap est un frein à l'évolution professionnelle.

(1) Lorsque vous sollicitez le service Mon conseil en évolution professionnelle auprès d'un opérateur régional Avenir Actifs, vous êtes amené à lui communiquer des données personnelles. France compétences et l'ensemble des opérateurs régionaux Avenir Actifs s'engagent à ce que les traitements de données personnelles effectués lors de l'exécution du service Mon conseil en évolution professionnelle soient conformes au règlement général de la protection des données personnelles (RGPD) et à la loi informatique et Libertés.